

L'ATELIER DU MARDI PREM

Atelier mensuel d'écriture créative à visée littéraire

DESRIPTIF

Nul besoin d'inspiration venue du ciel ou d'imagination rocambolesque pour s'essayer à l'écriture créative, les propositions de l'animatrice vous accompagneront et vous guideront sur les sentiers de l'expression. Un atelier pour découvrir ou redécouvrir le plaisir d'écrire "dans tous les sens" : fiction, poésie, fragments autobiographiques etc. Un cocon d'écriture pour le bonheur d'échanger autour des textes produits dans une ambiance conviviale, constructive, exempte de jugement de valeur.

ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, coach littéraire, formatrice - <https://sylvie-callet.com>

OÙ ? QUAND ?

1 mardi par mois environ de **16h00 à 18h30** au **Papyrus, 102 rue Lamartine 69400 Villefranche-sur-Saône** (derrière la gare, à 3 mn à pied)

Dates des ateliers : **13 octobre / 17 novembre / 15 décembre 2026 + 19 janvier / 9 février / 9 mars / 6 avril / 11 mai 2027** → dernière séance : **Apéro partagé.**

PRÉREQUIS

Être motivé.e ! Débutant.es bienvenu.es. *Les participant.es à l'Atelier 2025-2026 sont prioritaires pour se réinscrire jusqu'au 25 juin 2026.*

À NOTER !

Engagement pour les 8 séances. Aucune séance manquée ne sera transmise par l'animatrice ni remboursée, sauf en cas de longue maladie (certificat médical à l'appui). Aucune séance ne sera retransmise en visio.

Ponctualité et régularité vivement souhaitées.

MATÉRIEL REQUIS

- Support pour écrire (feuilles, grand cahier... au choix) + stylos, feutres...
- Pochette pour classer les documents remis et les textes produits.

INSCRIPTION

Formulaire d'inscription à compléter en page 2 en fonction des places disponibles.

Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet :

par mail ecriture-papyrus@orange.fr ou sur le site <https://ecriture-papyrus.com>

TARIF - règlement par **chèque(s)** à Écriture & Papyrus ou **virement*** : 270,00 €

Arrhes : **90 €** + Solde à remettre le premier jour du stage : **1 x 180 €** ou **3 chèques de 60 €** datés du jour - encaissés le mois de votre choix (à inscrire au verso du chèque) + Adhésion membre de soutien **2026-2027** obligatoire : **10 €** minimum.

*Pour règlement par virement bancaire : Assoc. Écriture & Papyrus
BIC **AGRIFRPP878** - IBAN **FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019**



*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026-2027

à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire, écrire lisiblement) :

Personne à contacter si problème (nom + tel) :

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé : **ATELIER DU MARDI PREM 16H00 – 18h30**

qui aura lieu (date-s-) : **13 octobre / 17 novembre / 15 décembre 2026 + 19 janvier / 9 février / 9 mars / 6 avril / 11 mai 2027** → dernière séance : **Apéro partagé.**

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 90 euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 10,00 € minimum**, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une confirmation d'inscription + notice explicative si besoin quelques jours avant le début de l'atelier ou stage. Merci d'être patient.e !

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participant.es inscrit.es n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participant.es est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus au titre du préjudice subi, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement. Les séances manquées ne sont pas transmises par l'intervenant.e ni retransmises en visio.

Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement, maladie ou autre empêchement majeur de l'intervenant.e) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **10 euros minimum.***

Date

Mention à recopier : « Bon pour accord »

Signature